

ÉCOLE DU PORTAGE

530, boulevard de la Vallée
Sainte-Angèle de Méridi (Québec) G0J 2H0
Téléphone : 418 775-5500-
Courriel : portage@cssphares.gouv.qc.ca

Le 09 juin 2026

Objet : Assemblée générale des parents

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique, vous êtes invités à l'assemblée générale des parents des élèves fréquentant notre école. Cette rencontre se tiendra :

Date : Le jeudi 10 septembre 2026

Heure : 17 h 30

Lieu : À déterminer

Lors de ce rassemblement, vous aurez l'opportunité de vous impliquer dans la vie de l'école, soit par le biais du conseil d'établissement ou l'organisme de participation des parents. Sachez que votre implication et vos idées sont très importantes pour nous.

Nous espérons avoir la chance de vous rencontrer le **10 septembre prochain**.

Au plaisir de vous accueillir!

Pierpol Bouffard

Directeur
Écoles primaires du Portage et des Hauts-Plateaux
Centre de services scolaire des Phares
435 Avenue Rouleau, Rimouski (Québec), G5L 8V4
Téléphone Hauts-Plateaux: 418 798-4951, poste 5600
Téléphone du Portage : 418 775-5500, poste 5300
www.cssphares.gouv.qc.ca
www.portage.cssphares.gouv.qc.ca
www.hautsplateaux.cssphares.gouv.qc.ca



ÉCOLE DU PORTAGE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS 2026-2027

Vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale des parents qui aura lieu

Le jeudi 10 septembre 2026 à 17 h 30

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2.	Nomination d'un président d'assemblée
3.	Nomination d'une secrétaire d'assemblée
4.	Lecture et adoption de l'ordre du jour
5.	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 septembre 2024
6.	Présentation du rapport annuel de l'année précédente
7.	Rôles et fonction du conseil d'établissement, de l'OPP et du comité de parents
8.	Adoption d'une procédure d'élection; 8.1 Nomination d'un président d'élection; 8.2 Nomination des scrutateurs; 8.3 Postes à combler des membres et des substituts; 8.4 Ouverture de la période de mise en candidatures; 8.5 Fin de la période de mise en candidatures; 8.6 Vérification de l'intérêt des personnes proposées; 8.7 Élection par scrutin secret; 8.8 Proclamation des élus; 8.9 Résolution de nomination des élus; 8.10 Destruction des bulletins de vote.
9.	Comité de parents : 9.1 Présentation du rapport du délégué du représentant au comité de parents; 9.2 Élection du représentant et son substitut.
10.	Organisme de participation des parents (OPP) : 10.1 Présentation du rapport de l'année précédente de l'OPP; 10.2 Formation d'un OPP ; 10.3 Composition; 10.4 Règles de fonctionnement; 10.5 Élections.
11.	Consultation sur la composition du conseil d'établissement pour l'année suivante (nombre de représentants des parents).
12.	Période de questions
13.	Levée ou ajournement de l'assemblée.